

Évreux, le 10 janvier 2012

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Eure

à

Mesdames et Messieurs les enseignants des  
écoles

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'établissements spécialisés et Directeurs Adjoints  
de SEGPA de collège

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation nationale

Inspection  
Académique

Division du Personnel  
DIPER

Gestionnaires  
Téléphone

Mme Viricel : 02.32.29.64.81  
Mme Silly : 02.32.29.64.95  
Mme Reguia : 02.32.29.64.86  
Mme Flan : 02.32.29.64.87  
Mme Stein : 02.32.29.64.88

Chef de bureau DIPER2  
Mme Lesage  
02.32.29.64.84

Chef de division  
Mme COURITAS

Fax  
02.32.29.64.29

Mél.  
[diper227@ac-rouen.fr](mailto:diper227@ac-rouen.fr)

24 Bld Georges Chauvin  
27022 Evreux CEDEX

**Objet : Année scolaire 2012/2013 - Demande de disponibilité**

Je vous rappelle que les demandes de disponibilité (première demande ou renouvellement) pour la prochaine année scolaire doivent être adressées pour le **21 février 2012**, par la voie hiérarchique, à Monsieur l'Inspecteur d'académie. Les demandes de réintégration devront suivre la même procédure.

Vous trouverez en annexe la liste des différents motifs de disponibilité ainsi que les pièces justificatives nécessaires dans certains cas et devant obligatoirement accompagner les demandes.

**Il est rappelé aux enseignants, actuellement en position de disponibilité et arrivant aux termes des droits à disponibilité, qu'il leur appartient de faire une demande de réintégration ou une demande de radiation des cadres.**

Signé : Gilles GROSDÉMANGE